TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Commission sportive Activités cyclistes

18 juin 2019

Présents : Yves SACLIER, Bernard ROY, Christian BERTRAND, Sébastien THIERRY, Jean-Jacques VILLAIN, Didier TOURRAUD, Michel POULET, Marcelin CUNIERE, Olivier BAILLY, Mickaël LAMARRE, Jean-Noël LORILLOT

Excusés : Jean-Louis BARBEAU, Michel CARVOYEUR

Participait aux travaux : Fabrice SAUVEGRAIN

Ordre du jour :

1. Descente de catégorie 1
2. Championnat régional 1
3. Championnat départemental 2
4. Proposition de modification du règlement départemental 2020.....2

1. Descente de catégorie

Etude des demandes de descente de catégorie

Nom	Prénom	Pour	Contre
MALANDAIN	Christophe	9	2
GAUCHEY	Christophe	6	5
VACHER	Didier	Non recevable	

Réponse du Médecin fédéral UFOLEP, Marie-Christine FAVERIAL, suite au mail d'Olivier BAILLY concernant le motif de problème cardiaque évoqué par M. Didier VACHER.
« Il n'y a dans cette demande aucun argument médical, il est donc difficile de connaître la réalité de la demande au niveau médical.
Il est donc recommandé de faire un dossier argumenté et documenté par le médecin du sportif à la commission pour le changement éventuel de catégorie.
Il convient d'apporter une épreuve d'effort cardiaque très récente, les antécédents, les traitements pris et l'argumentaire médical et sportif du sportif. »

Proposition pour la prochaine saison : Les demandes de dérogation seront faites et motivées par le Président de club.

2. Championnat régional

Le championnat régional qui aura lieu le 23 juin à Chaulgnes. Pour le moment, il y a 101 engagés

Etude des demandes de dérogation :

Nom	Prénom	Pour	Contre
MATHEY PENOT	Chritelle	11	0
RAGUENEAU	Jean-Pierre	11	0
BOUDOT	Patrice	11	0

Problème de surclassement des jeunes :

- Lucas KROPFELD a un simple certificat ; ne peut participer au régional en 17/19 ans et ne devrait pas avoir un carton de 2ème catégorie.
- Leny MARTNIEZ a rempli le questionnaire médical ; ne devrait pas avoir de carton de 3ème catégorie

3. Championnat départemental

Compte-rendu du championnat départemental qui a eu lieu le 2 juin à Breugnon.

Les dossards ont été imprimés sur papier normal. D'où le problème de résistance.

4. Proposition de modification du règlement départemental 2020

Article 10 : Demande de rétrogradation

~~Un cyclosportif n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra, après justification, demander à la commission technique départementale une descente dans la catégorie inférieure.~~

Un cyclosportif estimant ne plus avoir les conditions physiques pour évoluer dans sa catégorie pourra, sur justification, demander à son responsable club une descente dans la catégorie inférieure. La décision de ce dernier sera entérinée par la commission technique départementale.

Une descente de catégorie ne pourra être étudiée par la commission sportive qu'après :

- la participation à trois épreuves en catégorie supérieure
- la participation à deux épreuves en catégorie pour une personne qui n'a jamais eu de licence (toutes fédérations confondues) pour la pratique du cyclisme.

Pour permettre aux membres de la commission d'avoir des éléments pour se prononcer sur chaque demande, le parcours sportif de chacun sera transmis 1 semaine avant la réunion de la commission.

~~Procédure :~~

- ~~La demande est à faire sur le site internet www.ufolep58.org~~
- ~~Un tableau récapitulatif sera en ligne après chaque Commission sportive~~

Un cyclosportif rétrogradé dans la catégorie inférieure, repart avec un capital de 20 points.

Un licencié de plus de 80 ans peut demander à la commission sportive départementale de ne pas monter de catégorie. La demande sera étudiée lors des commissions qui étudient les demandes de descente. Dans ce cas, les points au challenge individuel et club sont gelés lors de l'obtention des points pour la montée.

La demande de descente pour raison médical doit être accompagnée d'un dossier argumenté et documenté par le médecin du sportif.

Article 11 : Tarif d'engagement
Le montant de l'engagement pour les épreuves de cyclosport est fixé à :

- Licencié UFOLEP :
  - A l'avance : 5 €
  - Sur place : ~~8 €~~ 10 €
- Non licencié (FFC et/ou FSGT)
  - A l'avance : 10 €
  - Sur place : ~~13 €~~ 15 € et sera classé en 1ère catégorie

Reversement sur les engagements à toutes épreuves (cyclosport, cyclocross et VTT) : 0,50 €/engagé hors championnat départemental et régional.

Article 12 : Ouverture des épreuves (nouveau)
Un licencié autre fédération qui fait une place de 1er sera classé dans la catégorie supérieur.

Article 14 : Condition d'accès au championnat régional sur route
Avoir participé à l'épreuve qualificative départementale ~~(ou d'un autre département en cas de dérogation faite en amont par le comité UFOLEP)~~ sauf dérogation étudié par la commission sportive.